

LA PREUVE PAR 4

LE DÉCRYPTAGE D'UN DISPOSITIF

LA COOPÉRATIVE D'ACTIVITÉ ET D'EMPLOI

Partager l'entreprise

La coopérative d'activité et d'emploi (CAE) est une entreprise coopérative rassemblant des entrepreneurs sous le statut d'entrepreneur-salarié. Elle a pour objet principal l'appui à la création et au développement d'activités économiques. Le 31 juillet 2014, la Loi Économie sociale et solidaire a reconnu le rôle des CAE et introduit le statut d'« entrepreneur salarié associé » dans le code du travail.

1 | POUR QUI ?

La coopérative d'activité et d'emploi est ouverte à tout porteur de projet entrepreneurial :

- un créateur qui souhaite **tester son activité** ou **être accompagné** dans son développement ;
- un entrepreneur qui veut **exercer son métier dans une dynamique collective**.

CHIFFRES CLÉS

105 CAE EN FRANCE
5 000 ENTREPRENEURS
-SALARIÉS



2 | POUR QUOI ?

La CAE offre aux porteurs de projet un cadre alternatif pour **viabiliser** et **pérenniser** leur démarche entrepreneuriale grâce à :

- **Un accompagnement dans la durée** : conseils, formations, suivi administratif et financier...
- **Une dynamique de réseau et de coopération** : mutualisation des moyens et des savoir-faire, collaborations avec d'autres membres, participation à un projet collectif...
- **Un statut salarié sécurisant** : CDI, maintien de l'assurance chômage, cotisations retraite, mutuelle de santé...



3 | COMMENT ?

Salarié de la CAE, l'entrepreneur est autonome dans son activité et son chiffre d'affaires est converti en salaire. Il en reverse 10% en moyenne à la CAE, en contrepartie d'un ensemble de services.

LA CAE APPUIE CHAQUE ÉTAPE DE LA VIE DE L'ENTREPRISE :



4 | AVEC QUI ?

- **Les collectivités territoriales** qui soutiennent l'action des CAE.
- **Les réseaux de l'Économie sociale et solidaire** qui appuient leur développement : Coopérer pour entreprendre, CG Scop, France Active...
- **Les acteurs engagés en faveur de l'emploi** : Pôle Emploi, syndicats, fondations...

